



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 29 octobre 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Jacques LEMOINE, Eric MENARD, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Olivier LAMBERT (excusé), Franck LECRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation des comptes rendus des 18 septembre et 29 septembre 2015

Sans remarques les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Concernant le compte rendu du 18 septembre 2015 et plus particulièrement la vitesse des véhicules qui empruntent la rue Edouard Philogène-Wallet, le maire informe que suite à sa demande le capitaine Letellier, commandant la compagnie de gendarmerie de Montdidier a donné des directives afin que des contrôles de police route et des contrôles de vitesse sur la commune soient mis en place.

Manuel Henocque demande s'il serait possible d'installer des panneaux de limitation à 50km/h sur la route de Beauvais entre Buyon et Plachy.

Le maire répond que les panneaux d'entrée de village indiquent de fait la vitesse de 50km/h et qu'il va étudier la possibilité de poser des panneaux de rappel.

2 - Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire et déclarations préalable créant de la surface de plancher

Présentation par le maire

Suite à la convention passée en 2014 entre la commune et les services de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) assure l'instruction des permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et des déclarations préalables créant de la surface de plancher.

Cette convention étant arrivée à échéance le maire propose à l'assemblée de la renouveler pour une durée d'un an dans les mêmes conditions et à titre gracieux.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat jusqu'au 31 octobre 2016 et autorise le maire à la signer.

3 - Décision budgétaire modificative n°1

Afin de régler la dernière annuité de l'emprunt souscrit en 2001 pour investissement divers, le maire demande à l'assemblée l'autorisation de réaliser l'opération d'ordre ci-dessous :

- Article 011/6188 : - 10 001€
- Article 1641 : + 9 436,69€
- Article 66111 : + 564,31€

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité cette décision budgétaire modificative.

4 - Régime indemnitaire

Le maire expose à l'assemblée que le régime indemnitaire est constitué par l'ensemble des sommes perçues par un agent, en contrepartie ou à l'occasion du service qu'il exécute dans le cadre des fonctions définies par le statut particulier dont il relève. Il se distingue notamment par son caractère facultatif des autres éléments obligatoires de rémunération.

Il est à la fois un levier de management et un facteur d'attractivité pour les collectivités qui le mettent en place.

Les primes et indemnités sont attribuées sur la base d'une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité qui en fixe les conditions d'attribution et les taux pour les services de plus d'une personne.

Le maire fixe par arrêté les montants individuels de ces primes et ajoute qu'il fixera les montants individuels en concertation avec ses adjoints.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ les critères d'attribution des primes suivants :
 - Niveau de responsabilité
 - Niveau d'expertise
 - Comportement et assiduité
 - Disponibilité
 - Respect des mesures de prévention

- ✓ La mise en place des primes/indemnités suivantes :
 - Indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour le service technique
 - Indemnité d'administration et de technicité et indemnité (IAT) spéciale mensuelle de fonction des gardes champêtres pour le service de police municipal
 - Prime de fonctions et de résultats (PFR) pour le service administratif

- Indemnités repas et de déplacement pour tout le personnel sur ordre de mission

- ✓ Bénéficiaires

Le régime indemnitaire est étendu à tous les agents de la commune (agents titulaires, stagiaires, à temps non complets, à temps partiels et non titulaires).

- ✓ Crédits budgétaires par service

Le maire expose que pour les services où il n'y a qu'une personne l'enveloppe correspond à l'échelle maximum (ce 131274 du 12 juillet 1995 association défense des personnels de la FPH).

Pour le service administratif le montant est fixé au taux maximum.

Pour le service police municipale le montant est fixé au taux maximum.

Pour le service technique les crédits budgétaires sont à déterminer par le conseil municipal qui décide de fixer le montant à l'échelle 2.

Le maire ajoute qu'il recevra avec ses 4 adjoints le personnel communal le mardi 3 novembre 2015 pour les entretiens individuels annuels.

5 - Document unique

Christian Herbet s'est rendu le 20 octobre 2015 à Albert à une rencontre organisée par le centre de gestion de la somme concernant le marché lancé pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels pour 370 communes/établissements publics.

Suite à l'appel d'offres, l'entreprise Neodyme (basée à Lille) a été retenue, il est prévu 33 mois de phase de déploiement avec un début des travaux début janvier 2016.

Le coût pour la commune s'élève à 770€, montant subventionnable auprès du Fonds National de Prévention (FNP) si la collectivité en fait la demande.

Christian Herbet présente à l'assemblée le règlement de fonctionnement du marché comprenant le déroulement général de la démarche, le suivi de la démarche par le service prévention des risques professionnels du centre de gestion de la Somme, les engagements de la collectivité et les modalités financières.

Il ajoute que mettre en place un document unique est la première étape de la démarche, ce document doit ensuite "vivre" et être utilisé par les responsables afin de protéger les agents quant aux risques professionnels.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à solliciter une subvention auprès du FNP, à signer la lettre d'engagement de la commune dans cette démarche et approuve le règlement de fonctionnement du marché.

6 - Objets mobiliers légués par Anny Flintham-Wallet à la commune

Suite à la séance du conseil municipal du 18 septembre 2015 et à la prise de contact avec maître Delobeaume (commissaire priseur), le maire propose au conseil municipal le déroulement suivant pour la vente des objets mobiliers :

- Vente des tableaux, d'objets et de petits meubles un samedi en l'hôtel des ventes d'Amiens lors d'une belle vente mobilière. Vacation, photos, descriptions des objets et catalogue sur internet, exposition publique la veille après-midi de la vente.
- Vente des meubles et objets courants volumineux sur place à Plachy-Buyon avec exposition publique. Rédaction de la vacation avec photos sur internet, exposition une demi-heure avant la vente qui se tiendra au rez de chaussée de la maison.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à organiser ces ventes.

7 - Avenant n° 2 au contrat d'affermage du service assainissement collectif

Par correspondance en date du 2 octobre 2015, madame la préfète de la Somme a autorisé la commune à proroger d'une année supplémentaire le contrat de délégation de service public d'assainissement.

Après délibération le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant de prolongation avec l'entreprise SPEE de Conty (80) actuellement en contrat avec la commune pour l'assainissement collectif.

8 - Fin de congé longue maladie madame Sylvie Domingues

Lors de sa séance du 29 septembre 2015 le comité médical de la fonction publique territoriale de la Somme a émis un avis favorable au renouvellement de congé de grave maladie jusqu'au 15 novembre 2015.

Madame Domingues, étant temporairement inapte à ses fonctions, il a aussi émis un avis favorable à l'octroi d'une disponibilité d'office pour une période de 6 mois du 15 novembre 2015 au 15 mai 2016, durant cette période madame Domingues ne sera plus rémunérée par la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux avis du comité technique.

9 - Questions et informations diverses

- Martine Fauquembergue s'est rendue au conseil d'école qui a eu lieu le vendredi 16 octobre 2015. Les effectifs des écoles de Plachy/Prouzel sont de 113 enfants.
- Le commerçant qui occupe le rez de chaussée de l'immeuble 11 rue Sire Firmin Leroux a sollicité de la commune l'installation d'un chauffage car le niveau n'est pas du tout chauffé. Etant une obligation du propriétaire un devis a été demandé à l'entreprise Electricité générale - Gérard Ropiquet. Le devis s'élève à 5 336,64€ TTC et comprend l'installation de 6 radiateurs électriques ACOVA

Atoll 2 000w. Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux et autorise le maire à signer le bon pour accord. Le maire précise que les crédits sont suffisants dans la partie investissement du budget communal.

- Le maire informe l'assemblée que le SIAVS a contracté un emprunt auprès de la caisse des dépôts de 174 334€, à taux zéro, les fonds seront versés au SIAVS pour le 31 décembre 2015, le remboursement se fera à raison de 50% en décembre 2017 et les 50% restants en décembre 2018.
- Suite à la Loi n° 2015-990, appelée Loi Macron, la publiphonie n'est désormais plus une composante du service universel d'Orange. Ainsi par courrier en date du 6 octobre 2015 Orange informe la collectivité que la cabine téléphonique située au niveau de l'école va être enlevée.
- Le maire présente un rapport de constatation rédigé par le garde-champêtre constatant le stationnement de véhicules gênants sur la route de Conty au niveau de l'entrée du lotissement la clé des champs. Le stationnement de véhicules sur l'espace vert entraîne un manque de visibilité au carrefour de la route de Conty à la sortie du lotissement. Des plots vont être installés afin d'empêcher le stationnement de véhicules à cet endroit.
- L'Agence Nationale des fréquences informe la collectivité que le déploiement de la 4G sur le territoire risque d'entraîner des perturbations pour la réception de la TNT car la 4G et la TNT sont sur le même réseau hertzien. Une information sera faite sur le site de la commune et par newsletter.
- Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de monsieur Jaisson concernant le TAFTA. Le TAFTA ou TTIP est un projet d'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis. Il concerne des domaines aussi variés que l'accès aux médicaments, la sécurité alimentaire ou le règlement des différends privés-publics. L'objectif annoncé est de libéraliser au maximum le commerce entre les deux rives de l'Atlantique, en réduisant les droits de douane et en réduisant les « barrières réglementaires. Monsieur Jaisson demande aux membres du conseil municipal de déclarer la commune "commune hors TAFTA". Le conseil municipal, informé, considérant qu'il s'agit d'une démarche personnelle, refuse de prendre position au nom des habitants de Plachy-Buyon.
- Le maire informe l'assemblée qu'il est régulièrement sollicité pour des projets d'installations d'éoliennes sur le territoire de la commune. Sans lancer de démarches pour l'implantation de ces matériels, le maire propose d'écouter les projets du ou des entreprises pour en informer le conseil municipal. Evelyne Fraboulet se montre opposée à tout projet d'installations d'éoliennes sur la commune car d'autres techniques "d'énergie verte" sont en train de voir le jour. Laurie Buquet ajoute que si un projet éolien devait voir le jour à Plachy-Buyon il serait souhaitable de consulter la population.

Le conseil municipal autorise le maire à recevoir les entreprises proposant des projets éoliens pour une simple prise de renseignements.

- Jean-Michel Salon fait un bilan du semi-marathon de l'Ecce Homo qui a eu lieu le 25 octobre 2015. La course s'est très bien déroulée et a compté 140 arrivants, bon bilan pour ce nouveau parcours. Jean-Michel Salon adresse ses remerciements aux associations et bénévoles qui ont participé l'organisation, à Eric Ménard pour le travail de sponsoring qu'il a réalisé. Rendez-vous à l'an prochain!
- Eric Ménard fait part au maire des remerciements écrits de monsieur Gossart, Président de l'association Lions Club Amiens Doyen, pour le don des bénéfiques du semi-marathon à l'association "rêves d'enfants".
- Martine Fauquembergue informe que les travaux pour le Lien 2015 ont débuté.
- Christian Herbet expose que dans le cadre du centenaire de la bataille de la Somme le 1er juillet 2016, beaucoup d'Anglais sont attendus, tous les hôtels du secteur de la communauté de communes du Coquelicot sont déjà plein. Ainsi si des habitants et gîtes veulent proposer leurs services il faut se rapprocher de la communauté de communes du Coquelicot à Albert.
- Frédéric Chivot demande s'il serait possible d'investir dans une petite Sono car celle utilisée actuellement est très encombrante et défailante. Le maire accepte mais précise que, fort de son expérience, son prêt sera très cadré pour ne pas récupérer un matériel endommagé.
- Frédéric Chivot ajoute que lors du Téléthon le 4 décembre 2015 les associations proposeront une tartiflette.
- Jacques Lemoine a préparé le planning pour la pose des bancs et poubelles, les travaux débiteront semaine 45 dès que les matériaux seront livrés.

Sans question ou remarque la séance est levée à vingt-deux heures vingt-cinq.

Lionel NORMAND	Martine FAUQUEMBERGUE	Jean-Luc HERMANT
----------------	-----------------------	------------------

Christian HERBET	Frédéric CHIVOT	Laurie BUQUET
Evelyne FRABOULET	Manuel HENOCQUE	Jean-Luc HUYON
Olivier LAMBERT (excusé)	Franck LECRIVAIN (pouvoir de vote donné à Lionel Normand)	Jacques LEMOINE
Eric MÉNARD	Jean-Michel SALON	